GREFFE
du Tribunal de Commerce de
ROUBAIX - TOURCOING
51, Rue du Capitaine Aubert
59070 ROUBAIX Cédex 1
le Registre du Commerce sur
MINITEL appelez le 36.29.11.11

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

S.A.R.L.
ETS MICHEL LAZOORE
152 AVENUE ALFRED MOTTE

59100 ROUBAIX

Dépôt effectué par :

S.A.R.L.
ETS MICHEL LAZOORE
152 AVENUE ALFRED MOTTE

59100 ROUBAIX

Numéro RCS : ROUBAIX - TOURCOING B <31956/96B259>

Pièces déposées le 25/03/1996 Numéro : 961231

RAPPORT COMMIS. AUX APPORTS **22/03/1996**
SUR LES APPORTS EFFECTUES PAR LA SOCIETE SOBAC
A LA SOCIETE ETS MICHEL LAZOORE

Coût du dépôt : 84,55 Francs.
Dont T.V.A. : 7,95 Francs.

Le Greffier,

[redacted]

François Lenoir

EXPERT COMPTABLE - COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUP de CO ROUEN

50, Rue Pottier
B.P. 95
78151 LE CHESNAY CEDEX
☎ (1) 39.54.52.30
(1) 39.54.35.35
FAX (1) 39.55.16.68

ETS MICHEL LAZOORE SARL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LES APPORTS EFFECTUES PAR LA SOCIETE

SOBAC S.A.

A LA SOCIETE

ETS MICHEL LAZOORE SARL

MARS 1996

Domicile : 5, Square Chardin - 78150 LE CHESNAY
Inscrit au Tableau de la région Paris Ile-de-France - n° 14103 4300
Membre de la Compagnie régionale de Versailles
Membre d'une Association Agréée - Le règlement des honoraires par chèque est accepté

François Lenoir

EXPERT COMPTABLE - COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUP de CO ROUEN

50, Rue Pottier
B.P. 95
78151 LE CHESNAY CEDEX
☎ (1) 39.54.52.30
(1) 39.54.35.35
FAX (1) 39.55.16.68

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

SUR LES APPORTS EFFECTUES PAR LA SOCIETE

SOBAC S.A.

A LA SOCIETE

ETS MICHEL LAZOORE SARL.

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Roubaix-Tourcoing en date du 12 janvier 1996 je vous présente mon rapport sur l'appréciation de la valeur des apports partiels d'actif devant être effectués par la société SOBAC S.A. dans le cadre de l'augmentation de capital de votre société.

Domicile : 5, Square Chardin - 78150 LE CHESNAY
Inscrit au Tableau de la région Paris Ile-de-France - n° 14103430
Membre de la Compagnie régionale de Versailles
Membre d'une Association Agréée - Le règlement des honoraires par chèque est accepté

I. DESCRIPTION DE L'OPERATION

Dans le cadre d'une procédure générale d'organisation des activités du groupe CAMAIEU, les deux sociétés se sont rapprochées dans le but d'un développement international.

L'opération envisagée consiste en l'apport par SOBAC SA de la branche complète et autonome d'activité de vente en France et dans tous pays de tous articles textiles homme sous toutes ses formes sous l'enseigne CAMAIEU, exploitée à titre principal à Lyon, 44 Rue de la République.

La société SOBAC SA garderait après cet apport, l'activité « enfant ».

II. PROPRIETE ET JOUISSANCE

Votre société aura la propriété des biens et droits apportés à compter du jour de la réalisation des conditions suspensives figurant sur le traité d'apport

De convention expresse, il est stipulé que toutes les opérations faites depuis le 1er janvier 1996 par la société SOBAC S.A. seront considérées comme l'ayant été, tant pour ce qui concerne l'actif que le passif, pour le compte et aux risques de la société ETS MICHEL LAZOORE SARL.

III. DESCRIPTION ET EVALUATION DES APPORTS

A. Rappel des apports

Les apports, effectués rétroactivement au 1er janvier 1996 par la société, s'analysent de la manière suivante :

NATURE DE L'APPORT	MONTANT
Eléments Incorporels	7 800 000.00
Immobilisations Corporelles	1 059 370.36
Immobilisations Financières	251 735.24
Stocks	645 742.00
Créances	26 154.02
Disponibilités	1 272 533.18
TOTAL DE L'ACTIF	11 055 534.80
Dettes Diverses	2 761 290.46
TOTAL DU PASSIF	2 761 290.46
ACTIF NET APPORTE	**8 294 244.34**

B. Evaluation des apports

Les apports constituant l'actif net apporté par la société SOBAC S.A. ont été retenus pour leur valeur comptable au 31 décembre 1995

Toutefois il a été fait exception à ce principe pour les fonds de commerce aportés pour la valeur déterminée sur les rapports d'expertise du cabinet ROUX HERR.

IV. VERIFICATIONS EFFECTUEES

Pour l'accomplissement de ma mission, j'ai procédé aux sondages et contrôles que j'ai estimés nécessaires pour apprécier la réalité et la consistance des biens apportés et du passif pris en charge.

Mon appréciation est fondée notamment sur les travaux ci-après :
- examen du traité d'apport,
- examen des états financiers des deux sociétés au 31 décembre 1995

Les développements qui précédent me conduisent à formuler l'observation suivante : le fonds commercial apporté n'est pas apprécié par rapport à la valeur économique globale de la branche sous déduction des éléments indentifiables du patrimoine.
Ce fonds de commerce apporté a été retenu en fonction de sa valeur d'expolitation, considérée isolément. L'approche en valuer globale de cession, intégrant l'absence de résultat bénéficiaire de la branche est très inférieure à l'estimation proposée.

François Lenoir

V. CONCLUSION

La valeur globale des apports est en conséquence inférieure à la valeur au nominal des actions à émettre.

Fait au Chesnay, le 22 mars 1996

